

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### **Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

NOR : SASN1006298V

Emplois de directeurs dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans les dits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétion (article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié, relatif au régime indemnitaire des personnels de direction), proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud à Gap-Sisteron (Hautes-Alpes), un emploi « chargé des affaires financières et du système d'information hospitalier, responsable du pôle Offre de soins, qualité, financement et pilotage » ;
- centre hospitalier du Lamentin (Martinique), trois emplois :
  1. « chargé des affaires financières » ;
  2. « chargé des services économiques et logistiques » ;
  3. « chargé des ressources humaines et de la qualité ».

Autres emplois de directeurs dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier d'Annonay (Ardèche), un emploi « chargé des ressources humaines » ;
- centre hospitalier du Val d'Ariège à Foix (Ariège), un emploi « chargé des ressources humaines » ;
- centre hospitalier Camille Claudel à La Couronne (Charente), un emploi « chargé des finances, du système d'information et des affaires médicales » ;
- centre hospitalier de Saint-Brieuc (Côte d'Armor), un emploi « chargé des ressources humaines et de la formation » ;
- centre hospitalier régional de Nîmes (Gard), un emploi « chargé des effectifs et des carrières médicaux » ;
- centre hospitalier Sud Gironde à la Réole (Gironde), un emploi « chargé des services économiques, logistiques et des travaux » ;
- centre hospitalier régional de Grenoble et centre hospitalier de La Mûre (Isère), deux emplois : « directeurs référents de pôle clinique ou médico-technique » ;
- centre hospitalier de l'agglomération Montargeoise à Amilly (Loiret), un emploi « chargé des achats, de la logistique et des travaux » ;
- établissement public de santé mentale de la Marne à Châlons-en-Champagne (Marne), un emploi « chargé des services économiques, logistiques techniques et des systèmes d'information » ;
- centre hospitalier de Chaumont (Haute-Marne), deux emplois :
  1. « chargé des finances et de la contractualisation » ;
  2. « chargé des ressources logistiques » ;
- centre hospitalier de Tourcoing (Nord), un emploi « chargé des pôles et de la contractualisation interne » ;
- centre hospitalier intercommunal des Andaines à la Ferté-Macé (Orne), un emploi « chargé des finances et des systèmes d'information » ;
- hospices civils de Lyon (Rhône), deux emplois :
  1. « directeur adjoint à la direction de la gériatrie » ;
  2. « directeur adjoint au groupement hospitalier Sud, en charge du pôle ressources économiques, techniques et logistiques » ;
- centre hospitalier d'Albertville-Moutiers (Savoie), un emploi « chargé des services économiques et logistiques » ;

- centre hospitalier intercommunal-hôpitaux du Pays du Mont-Blanc à Sallanches (Haute-Savoie), un emploi « chargé des ressources humaines » ;
- assistance publique-hôpitaux de Paris (Paris), deux emplois à la direction économique et financière (siège AP-HP) :
  1. « chef du bureau de la recette » ;
  2. « chef du bureau de la masse salariale » ;
- centre hospitalier intercommunal d'Elbeuf, Louviers et Val de Reuil (Seine-Maritime), un emploi « chargé des affaires médicales » ;
- centre hospitalier de Toulon-La Seyne-sur-Mer (Var), un emploi « chargé du système d'information » ;
- centre hospitalier régional de Poitiers (Vienne), un emploi « chargé des finances » ;
- centre hospitalier spécialisé de l'Yonne à Auxerre (Yonne), un emploi « chargé des finances, de la clientèle et du système d'information » ;
- centre hospitalier de la Basse-Terre (Guadeloupe), un emploi « chargé des actions de coopération inter hospitalières et de territoire ».

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires hors classe et classe normale ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emploi d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire, doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), un exemplaire par la voie hiérarchique et, l'autre, directement au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, Département de gestion des personnels de direction, « Le Ponant B », 21, rue Leblanc, 75737 Paris cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leur dernière fiche d'évaluation aux chefs des établissements où ils sont candidats.